

« Femmes et ville »

Quelques idées pour favoriser l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

L'égalité des femmes et des hommes est une question de droit fondamental. Une vraie démocratie ne peut s'exercer sans la contribution égalitaire des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la vie politique, sociale, économique et culturelle. Cette contribution suppose la participation des femmes à la prise de décision, au partage du pouvoir.

Le projet de politique et de mesures de mise en œuvre doit se décliner sous 3 angles d'approches :

- 1 la gouvernance, le fonctionnement démocratique de l'institution
- 2 la Ville comme employeur
- 3 les services aux citoyennes

Il devra être accompagné de véritables mesures d'évaluation mesurant les progrès réalisés en matière de condition féminine.

Pour le volet gouvernance, la Ville doit proposer d'augmenter le nombre de femmes occupant des postes de haute direction. Pour le volet la Ville comme employeur, la Ville doit conclure les ententes nécessaires à la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale et à l'application de son nouveau Programme d'accès à l'égalité en emploi. Pour le volet services aux citoyennes, le projet de politique doit notamment améliorer l'offre de services globale pour mieux répondre aux besoins des femmes en adoptant, par exemple, des heures d'ouverture plus souples des points de services de la Ville (CAF, maisons de quartier et réseau des bibliothèques) et des installations sportives et culturelles de la Ville.

Pour le volet gouvernance, fonctionnement démocratique

Atteindre la parité des femmes et des hommes pour tous les types de postes et dans tous les organismes dépendant uniquement de la ville, faire des désignations nominatives en ce sens dans tous les organismes extérieurs et éliminer toute forme de discrimination.

Cela peut prendre la forme :

- 1 d'un soutien accru aux élues; y compris par le paiement d'indemnité de frais de garde d'enfant sur justificatif, le paiement de formation à la prise de parole en public, etc...
- 2 d'une modification des horaires de réunions des conseils municipaux et des commissions municipales (samedi matin par exemple ou de 18 à 21 h...), fixer également l'heure de fin de réunion et s'y tenir ;

- 3 de la nomination d'un nombre égal de femmes et d'hommes à la Présidence et aux vice-présidences des Commissions municipales ;
- 4 de la féminisation des titres et fonctions pour toutes les femmes élues
- 5 de la vigilance particulière apportée pour ne pas désigner les femmes adjointes sur les commissions « sociales » uniquement comme CCAS, crèches, logement... et les hommes à l'urbanisme, aux transports, aux finances, etc...
- 6 de la nomination d'un nombre égal de femmes et d'hommes au sein des organismes au sein desquels la Ville est appelée à désigner des représentant/es, mais aussi de peser pour qu'il y ait une parité dans les Présidences et vice-présidences de ces organismes ;
- 7 de la nomination d'un nombre égal de femmes et d'hommes dans l'intercommunalité, (chasse gardée des hommes actuellement !) mais également à la Présidence et aux vice-présidences des commissions de cette intercommunalité.
- 8 d'instaurer une pratique municipale de représentation égale de femmes et d'hommes, dans la mesure du possible, aux forums, colloques, institutions et instances décisionnelles locales, départementales, régionales, nationales et internationales auxquelles la Ville participe et inscrire cette participation au bilan annuel.
- 9 d'une rédaction au féminin et au masculin de toutes les délibérations de la municipalité
- 10 d'une évaluation annuelle de ces différentes nominations
- 11 de la création d'un poste de chargé/e de mission à l'égalité entre les femmes et les hommes et/ou (selon la taille de l'institution) un service, ou un observatoire, chargé/e de la mise en œuvre de l'égalité Femmes/Hommes et de l'application des décisions dans ce domaine. Cette personne ou ce service doit être directement rattaché au plus haut niveau puisque leur mission est transversale (Direction générale ou secrétariat général).

La Ville comme employeur,

- 12 Pour promouvoir l'égalité des femmes et des hommes : **évaluation des résultats de la politique menée à l'aide de statistiques différenciées par genre, base de toute action vers plus d'égalité**; établissement annuel d'un rapport de situation comparée concernant le personnel,
- 13 Régler l'équité salariale, en partenariat avec les syndicats et associations professionnelles. Etablir un diagnostic des écarts et élaborer un plan de rattrapage salarial
- 14 Innover, particulièrement en termes de formation, pour favoriser la progression des femmes dans l'encadrement
- 15 Faire un effort de rattrapage pour les nominations à tous les niveaux de la hiérarchie et notamment dans des postes de haute direction

- 16 Favoriser la mixité des métiers par le recrutement, par la proposition d'offres de formations internes
- 17 Afficher les dénominations des offres de postes et emplois dans les deux genres
- 18 Mettre en place des mesures favorisant l'entrée des femmes à l'emploi dans des métiers non traditionnels (ce qui comprend aussi les secteurs techniques où les femmes sont peu présentes). Cette démarche devrait se faire en concertation avec les syndicats,
- 19 Faciliter l'accès des femmes à l'emploi par des mesures d'aide à la garde des jeunes enfants,
- 20 Modifier les horaires des réunions de services pour qu'il n'y ait aucune réunion se terminant après 18 h,
- 21 Ne pas créer de postes « précaires » et « flexibles », mais autant que possible des postes à plein temps (pas évident pour les emplois dans les écoles comme la cantine, ou la surveillance des passages piétons devant les écoles...).

Améliorer l'offre de services globale de la Ville pour mieux répondre aux besoins des femmes.

L'atteinte de cet objectif passe par l'adoption de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'évaluation des besoins et des services. Contrairement à un préjugé tenace, une offre de service ne peut être neutre.

Les filles et les garçons, les femmes et les hommes de différents âges ont, à bien des égards, des besoins différents. L'ADS constitue l'outil de base essentiel pour identifier et, ultérieurement, offrir des services qui répondent vraiment aux intérêts, aux besoins et aux goûts des femmes.

Une étude montre que les femmes ne bénéficient globalement que de 25 % des dépenses des municipalités !

Il est donc nécessaire, en amont :

- 22 de faire une « étude d'impact » de chacune des mesures envisagées : *« la mesure que l'on va voter, bénéficiera-t-elle autant aux filles qu'aux garçons ? aux femmes qu'aux hommes ? »*
- 23 d'examiner chaque mesure du point de vue budgétaire sous le même angle : nos dépenses, nos subventions : à qui profitent-elles ? autant aux filles qu'aux garçons ? aux femmes qu'aux hommes ?
- 24 pour que nos dépenses, nos subventions, bénéficient autant aux unes qu'aux autres, quelles peuvent être les mesures correctrices à prendre ?

Par ailleurs, il est souhaitable de :

- 25 Améliorer les services pour l'accueil des jeunes enfants par des crèches et haltes

garderies, ainsi que par la formation des personnels à une éducation non sexiste

- 26 Améliorer l'accessibilité des services en adoptant, là où le besoin est démontré, des horaires d'ouverture plus souples qui tiennent compte des tâches familiales... *mais attention à ne pas reporter sur d'autres femmes des contraintes pour permettre à certaines d'accéder à des services !*
- 27 Améliorer les services en sports et loisirs, **particulièrement au chapitre de l'offre pour les jeunes filles** et les aînées et s'assurer d'un aménagement sécurisé des installations
- 28 Etablir une tarification qui tienne compte des ressources pour permettre aux femmes, souvent plus pauvres, d'accéder à aux services municipaux, en particulier dans les bibliothèques et pour l'accès aux événements et spectacles
- 29 Faciliter la mobilité des filles et femmes en assurant un meilleur accès aux transports en commun, en augmentant la fréquence des passages, la sécurité, l'accessibilité aux poussettes et fauteuils roulants tout en maintenant un coût abordable, ou par transport à la demande selon la taille des communes
- 30 Améliorer une offre de formules diversifiées de logements prenant en compte les femmes cheffes de familles monoparentales aux ressources très faibles, ainsi que la création de centres d'hébergement spécifiques pour les femmes victimes de violence, avec des résidences sociales et des appartements relais. Envisager des co-locations pour 2 familles monoparentales sans perte des droits tels que l'APL
- 31 Soutenir les projets visant à briser l'isolement et à favoriser l'intégration des femmes âgées et des femmes issues de l'immigration,
- 32 Parmi les intervenants dans les écoles, veiller à ce qu'il y ait parité, par exemple un policier ET une policière ou alors qu'une femme présente un métier dit masculin (pompier) et qu'un homme présente un métier dit féminin (éducatrice de jeunes enfants en crèche)
- 33 Commencer une éducation à l'égalité et au respect filles/garçons dès la petite enfance (respect du corps de l'autre, règlement non violent des conflits)
- 34 Favoriser toutes les initiatives qui viseront à montrer une vision égalitaire femmes/hommes
- 35 Donner de bonnes images d'identification des modèles de femmes qui réussissent dans différents domaines (économique, politique, social, sportif, culturel...)
- 36 Informer, sensibiliser les élu/es et personnel municipal à la violence envers les femmes afin que des mesures d'aides soient mises en place (lieux d'écoute, lieux de parole tant pour les femmes que pour les maris violents, création de logements d'urgence, de logements temporaires, aide psychologique, formation professionnelle pour celles qui n'en ont pas, aide à la recherche d'emploi... + soutien psychologique pour les enfants spectateurs et éventuellement aussi victimes de ces violences...
- 37 Mettre en place des actions de prévention et de lutte contre l'alcoolisme, la toxicomanie.
- 38 Les services de santé relèvent de l'Etat et des conseils généraux, mais les

municipalités ont leur rôle à jouer dans la santé et les besoins spécifiques des femmes et notamment en favorisant la création de centres de planning familial et/ou d'orthogénie, informant sur la sexualité, contraception, l'IVG, le cancer du sein...

- 39 La prise en compte des besoins des femmes dans l'aménagement de la ville afin que les femmes puissent s'y sentir en sécurité pour circuler à pied ou vélo (ou avec des poussettes) : élargissement des trottoirs, meilleur éclairage des rues, places et parkings

Actions possible pour favoriser l'égalité :

Que les élu/es et les fonctionnaires témoignent dans toutes les activités de représentation de la Ville, de l'importance de l'égalité des femmes et des hommes, telle que reflétée dans la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

- Faire la promotion des grands enjeux, des bonnes pratiques et des politiques en matière d'égalité des sexes dans le contexte local
- Publier régulièrement les progrès réalisés en matière d'égalité dans les différents domaines
- S'engager publiquement en faveur de l'égalité Femmes/Hommes (de la liste – du/de la Maire)
- Faire la promotion de l'action et des réalisations des femmes à tous les niveaux, du plan local au plan national et international,
- Donner la même visibilité, la même valorisation, aux filles qu'aux garçons, aux femmes qu'aux hommes, dans toutes les actions de communication de la municipalité (affiches, journal municipal, site internet ...)
- S'engager à la sensibilisation, la formation, de tous les élu/es, les responsables d'association, et tout le personnel municipal à l'égalité femmes/hommes (personnel de crèches, de cantine, services sociaux, bibliothèques, d'activités de loisirs, culture et sport, urbanisme...)
 - 1 dans tous les lieux : les écoles, les installations de loisirs, de sport, de culture...
 - 2 dans tous les événements
- Encourager la participation des femmes dans la prise de décision locale
 - 3 **Création de Commission municipale Egalité Femmes/Hommes**, avec un/e maire/adjoint/e à la présidence de la commission
 - 4 **Création d'un Conseil consultatif des femmes habitantes de la commune**, avec appel à volontariat, et si possible par quartiers
- Valoriser les femmes (ex. dans les bibliothèques, lors de conférences, spectacles, expositions, festivals)
- Organiser des événements et des manifestations (ex. journée pour les droits des femmes), débats, conférences

- Favoriser des actions symboliques (ex. la dénomination des rues, places, bâtiments municipaux comme théâtres, bibliothèques, gymnases...avec des noms de femmes)
- Sensibiliser au niveau international (la promotion du rôle des femmes dans le monde)
- Aider à la création de réseaux

Exemples d'actions à travers le BUDGET :

- La Commission municipale Egalité Femmes/Hommes (et éventuellement un Observatoire si la taille de la commune le nécessite) sera à l'écoute des besoins des femmes de la commune et examinera les conséquences genrées des subventions attribuées par les municipalités, avec rapport annuel, amendement des pratiques et comité de suivi
- Attribution d'une majoration de 10 % des subventions aux associations, si le CA et le bureau d'une association sont paritaires
- Priorité d'attribution de subvention aux associations qui ont un article spécifique Femmes dans leurs objectifs (concernant : amélioration de la participation des femmes aux activités, à la prise de décision, dans les « publics cibles » bénéficiaires des subventions...)
- Analyser si l'offre de services en matière de culture, sports, loisirs, correspond aux intérêts des femmes et des hommes, de manière équilibrée budgétairement (ex : analyse statistique de l'utilisation des infrastructures sportives et culturelles de façon « genrée »)

On pourrait donner quelques exemples aussi, réalisés dans d'autres municipalités :

1 Réflexion sur la création d'équipements dans les écoles :

- Demande des garçons : un terrain de foot
- Demande des filles : une balançoire
- Etude des budgets correspondant par la mairie (les chiffres sont évidents!)
- Réponse de la mairie :
 - Un filet d'un côté de la cour pour que le ballon n'en sorte pas
 - Léger aménagement d'un espace
 - 2 balançoires
 - Un mur d'escalade, les filles aimant bien « grimper » et favorisant la mixité

2 Réflexion sur l'achat d'instruments de musique pour le conservatoire municipal :

- Demande des garçons : une batterie
- Demande des filles : des flutes
- Etude des budgets correspondant par la mairie (là encore les chiffres sont

évidents!)

- Réponse de la mairie :
 - Achat de la batterie
 - Achat des flutes
 - Mais aussi achat d'une harpe, seconde demande des filles

Ces deux exemples montrent que lorsqu'on fait des choix budgétaires, raisonner en terme d'égalité filles/garçons change les choix.

Ce qui est intéressant dans cette démarche, c'est que cela part des souhaits et/ou besoins de la population. Il s'agit donc d'une démarche de démocratie participative.

A partir de cette démarche, d'autres actions ont été mises en œuvre, comme par exemple :

- 1 des « marches exploratoires » dans la ville pour examiner les lieux mal éclairés, recoins insécurisants et prendre des mesures appropriées d'éclairage, ou bien installer des plans inclinés quand il y a quelques marches, qui servent pour les poussettes d'enfants, mais aussi pour les fauteuils roulants
- 2 des allongements de 15, 20 ou 30 secondes des temps de feux au rouge pour permettre aux personnes âgées (dont beaucoup de femmes), de traverser en toute sécurité
- 3 pas en France, mais à l'étranger (Canada, Japon par exemple), un nombre limité de voitures accessibles dans les rames de métros et trains à partir d'une certaine heure (22 h par exemple) de façon à ce que les voyageurs et voyageuses soient regroupés (donc plus sécurisant).

Cela montre que ce qui est fait à partir des besoins des femmes est en général bénéfique pour l'ensemble de la population.